

ANIMATEUR DE LOISIRS

Rubriques principales :

Missions du poste :

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et entretenir des relations avec les familles.
- Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques.
- Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation.

Activités et tâches principales du poste :

• Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et entretenir des relations avec les familles :

- Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.
- Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.
- Etre médiateur au sein du groupe d'enfants: gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage.
- Faire en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses.

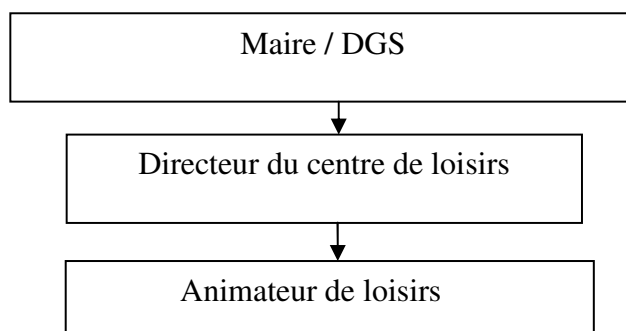
• Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques :

- Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique de la structure.
- Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations.
- Mettre en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public.
- Concevoir et élaborer les projets d'activités mis en place sur le centre de loisirs.
- Accompagner, réaliser et évaluer les projets des enfants.
- Animer chaque moment d'animation auprès des enfants.

• Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation :

- Concevoir et élaborer le projet pédagogique avec le directeur du centre de loisirs et l'équipe d'animation. Etablir les modes de fonctionnement du centre : règles de vie, consignes de sécurité, rythmes de vie des enfants...
- Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter ses connaissances et ses savoirs.
- Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte au directeur de toutes les situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...).
- Entretenir des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les usagers.
- Utiliser de façon pertinente le matériel et les équipements d'accueil. Participer à l'inventaire et aux commandes du matériel.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

• En interne :

Relations fréquentes avec le Directeur adjoint (supérieur hiérarchique direct) et le Directeur du centre de loisirs.

Relations quotidiennes avec l'équipe d'animation.

Relations ponctuelles avec les services gestionnaires et techniques.

Coopération avec les services sportifs, culturels et les équipements socio-culturels de la collectivité.

• En externe :

Communication permanente avec les parents et les enfants.

Coopération avec des structures privées (Education populaire, sport, culture, art, etc...), relations ponctuelles avec les associations d'usagers ou d'habitants.

Exigences requises :

• Compétences techniques à acquérir :

Connaître l'environnement de la collectivité.

Polyvalence dans la proposition d'activités variées.

Connaissance du public enfant et de l'environnement d'accueil.

Connaissance des missions, projets éducatifs, structuration d'un centre de loisirs, des valeurs et des techniques de l'animation.

Connaissance de la réglementation relative à l'organisation d'accueil des jeunes et à la mise en œuvre d'activités.

Bonne connaissance des règles d'hygiène et alimentaires.

• Compétences relationnelles :

Savoir faire preuve d'initiative.

Etre autonome, réactif et savoir organiser son temps de travail.

Sens du travail en équipe, rigueur et capacité d'adaptation.

Sens du service public.

Respect du devoir de réserve et du principe de discrétion professionnelle.

Cadre statutaire accessible :

Catégories : B, C

Filière : Animation

Cadres d'emplois : animateurs territoriaux; Adjoints territoriaux d'animation

Moyens mis à disposition :

- Local adapté aux activités organisées (équipements, matériels).
- Repas fournis.

Conditions et contraintes d'exercice :

- Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations du service public.
- Grande disponibilité (congrés hors vacances scolaires).
- Travail dans des structures différentes.
- Risques liés aux manutentions manuelles et aux postures de travail.

"Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité" (Article 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Les risques liés aux activités du poste ainsi que les équipements de protection individuelle sont explicités ci-dessus. Les besoins en formation spécifiques sont identifiés dans le parcours de formation ci-après.

L'ensemble des consignes de sécurité et de prévention des risques est repris dans le document " Exemple de fiche pour l'accueil et la formation santé - sécurité de tout nouvel agent ".

Parcours de formation

RAPPEL IMPORTANT : Le parcours proposé est à titre indicatif. Il devra être travaillé en concertation avec le jeune, le tuteur et l'autorité territoriale.

Il a pour objectif de contribuer à ce que :

- la collectivité puisse avoir un personnel qualifié en fin de contrat.
- le jeune en emploi d'avenir soit accompagné dans son insertion professionnelle et donc préparé à un métier de la Fonction Publique Territoriale.

- Parcours de formation et de pré-qualification à individualiser en fonction des besoins du jeune en emploi d'avenir :

Phases prévues dans le dossier de suivi et d'engagement	Nature des formations	Intitulé des formations ¹
Phase d'intégration (3 premiers mois)	- Actions de remise à niveau/remobilisation	-Formation d'adaptation à la Fonction Publique Territoriale (2 jours)
	- Acquisition des savoirs de base (<i>mathématiques, français, informatique, expression orale...</i>)	-Connaissance de l'enfant de 7 à 12 ans (2 jours) -Communiquer avec les adolescents (2 jours) -PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) (2 jours)
	- Adaptation au poste de travail/compétences fondamentales	-L'accueil du matin et du soir en ALSH et en périscolaire (2 jours) -La mise en place des activités d'animation sur les temps périscolaires et extra scolaires (4 jours) -Travailler en mode projet dans le cadre de l'animation (3 jours) -Les pratiques nouvelles des enfants et des adolescents : quels sens? Quels risques? (3 jours) -La psychologie de l'adolescent (2 jours)
Phase de stabilisation	- Acquisition de nouvelles compétences/formation de professionnalisation	-Journée d'information : les adolescents sont ils demandeurs de repères et d'autorité? -Les pratiques de loisirs numériques au cœur de projets d'animation socio-éducatives pour la jeunesse (3 jours) -Journée d'information : les adolescents et la loi -Les animations lecture, à la conquête des "grands enfants et des jeunes ados" (2 jours) -Accueillir et intégrer un enfant porteur de handicap à l'école et en ALSH (2 jours)
Phase de consolidation	- Formation pré-qualifiante ou qualifiante	-Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) -Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT) -Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport option animateur périscolaire (BPJEPS par la voie de l'apprentissage) -Préparation au concours : Adjoint territorial d'animation 1 ère classe Animateur territorial

- Scénario possible de réussite et d'intégration :

A L'ISSUE DU CONTRAT, L'EMPLOI D'AVENIR PEUT PERMETTRE AU BENEFICIAIRE DE :	
- atteindre le niveau de formation de	Niveau V (BAPAAT) Niveau IV (BPJEPS)
- envisager l'accès au cadre statutaire de	Adjoint territorial d'animation Animateur territorial

Réalisée le :
Mise à jour le :

¹ Formations courtes dispensées par le CNFPT Aquitaine